



<b>Tarifs Transports Scolaires 2024-2025</b>			Sur base 138 jours de classe soit 276 aller-retour
Cycle primaire (maternel et élémentaire)	Primaire (maternel et élémentaire)	50,00 €	0,18 €
	Primaire hors secteur avec avis favorable de son maire (ne fréquentant pas son établissement de secteur)	60,00 €	0,22 €
	Primaire hors secteur sans avis favorable de son maire ne fréquentant pas son établissement de secteur)	200,00 €	0,72 €
	Navette "Quartier Sud" Bus permettant aux primaires domiciliés dans le « quartier sud » de se rendre au groupement école Tour aux Raines et Castel	50,00 €	0,18 €
	Navette "St Exupéry / Malraux" En continuité du circuit scolaire « 2P » entre St Exupéry et André Malraux	50,00 €	0,18 €
<b>Tarifs Transports Scolaires 2024-2025</b>			Sur base 174 jours de classe soit 348 aller-retour
Cycle secondaire (collège-lycée)	Secondaire (Collégiens-lycéens y compris interne)	130,00 €	0,37 €
	Elève hors secteur (qui ne fréquentent pas leur établissement de secteur)	200,00 €	0,57 €
	Elève hors département sans avis favorable de leur département	200,00 €	0,57 €
	Scolaire empruntant le réseau de transport urbain AMIBUS	130,00 €	0,37 €
	Elève de Vire Normandie empruntant la ligne scolaire au départ du Champ de Foire à destination de la MFR sans autre titre de transport scolaire	130,00 €	0,37 €
	Ou Ticket trajet	2,00 €	
	Voyageurs commerciaux		
<b>Gilet de sécurité</b> - obligatoire pour tous les élèves qui empruntent les circuits scolaires de Vire Normandie (hors réseau AMIBUS et navette Champ de Foire vers la MFR)		5,00 €	
<b>Duplicata carte de transport</b>		12,00 €	
<b>Majoration en cas de retard (non justifié) de dépôt de dossier</b>		20,00 €	
<b>Si inscription après le 1er février (moitié de l'année scolaire)</b>		1/2 tarif	
<b>Accès aux étudiants</b>		Carte mensuelle	
Possible pour les étudiants fréquentant des établissements situés sur le territoire de Vire Normandie, avec une carte mensuelle, et sous réserve de place disponibles, étant précisé qu'une marge de sécurité de 2 places sera conservée sur chaque circuit pour ne pas pénaliser des scolaires qui formuleraient une demande en cours d'année.		27,00 €	
<b>Conditions d'annulation d'une demande d'inscription déposée possible sur remise d'un justificatif :</b>			
- Déménagement...			<p>➤ Règlement réalisé à l'inscription et pour l'ensemble de l'année scolaire ;</p> <p>➤ Remboursement total d'une carte restituée possible que dans le délai d'1 mois après la date d'ouverture des droits à transport ;</p> <p>➤ Jusqu'à 5 mois inclus après la date d'ouverture des droits, la participation sera remboursée à hauteur de 50%.</p> <p><u>Au-delà de ces 5 mois, il ne sera plus procédé à aucun remboursement :</u></p>